

# SECRET

## ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

No. 006

SECRET/255  
19 juin 1979

Original: anglais

### NEGOCIATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII:5

#### Liste XX - Etats-Unis

La Mission permanente des Etats-Unis a fait parvenir au secrétariat la communication suivante, en date du 29 mai 1979.

Conformément aux dispositions de l'article XXVIII:5<sup>1</sup>, aux procédures énoncées dans la note relative à l'article XXVIII:1 et aux procédures prévues dans le document L/4651/Rev.1, les Etats-Unis désirent engager des négociations en vue de la modification de concessions concernant les carottes et certaines huiles de navette.

L'annexe à la présente notification indique les concessions qui doivent être modifiées ainsi que, le cas échéant, les noms des parties contractantes avec lesquelles chaque concession a été primitivement négociée; elle contient également des statistiques commerciales, par pays d'origine, pour les années 1976, 1977 et 1978.

<sup>1</sup>Du document L/4753

ANNEXE

Position 135.41 - Légumes et plantes potagères frais, réfrigérés ou congelés (mais non réduits en volume ni autrement préparés ou conservés):

Carottes: d'une longueur inférieure à 4 pouces.

Concessions devant être retirées: 6 pour cent ad valorem (consolidation accordée au cours des Négociations Kennedy); 12,5 pour cent ad valorem (consolidation pour le Canada).

Nouvelle concession proposée: 1,0 cent par livre.

Importations de 1978

<u>Fournisseurs</u>	<u>Quantité</u> (milliers de lbs.)	<u>Valeur</u> (milliers de dollars)
Canada	6 654	172
Belgique/Luxembourg	104	31
Mexique	<u>51</u>	<u>13</u>
Total	6 809	216

NOTE: Avant 1978, les carottes, qui relèvent désormais des positions 135.41 et 135.42, étaient classées sous la position 135.40 - légumes et plantes potagères frais, réfrigérés ou congelés (mais non réduits en volume ni autrement préparés ou conservés): carottes. Pour la position 135.40, les statistiques des importations de 1976 et de 1977 sont les suivantes:

1976

<u>Fournisseurs</u>	<u>Quantité</u> (milliers de lbs.)	<u>Valeur</u> (milliers de dollars)
Canada	62 045	3 156
Mexique	4 999	267
Belgique/Luxembourg	<u>256</u>	<u>53</u>
Total	67 300	3 476

1977

<u>Fournisseurs</u>	<u>Quantité</u> (milliers de lbs.)	<u>Valeur</u> (milliers de dollars)
Canada	14 109	1 344
Mexique	5 554	250
Belgique/Luxembourg	<u>70</u>	<u>19</u>
Total	19 733	1 613

Position 135.42 - Légumes et plantes potagères frais, réfrigérés ou congelés (mais non réduits en volume ni autrement préparés ou conservés):

Carottes: autres que celles d'une longueur inférieure à 4 pouces.

Concessions devant être retirées: 6 pour cent ad valorem (consolidation accordée au cours des Négociations Kennedy); 12,5 pour cent ad valorem (consolidation pour le Canada).

Nouvelle concession proposée: 0,5 cent par livre.

Importations de 1978

<u>Fournisseurs</u>	<u>Quantité</u> (milliers de lbs.)	<u>Valeur</u> (milliers de dollars)
Canada	56 959	4 118
Mexique	8 515	478
Pays-Bas	<u>23</u>	<u>7</u>
Total	65 497	4 603

NOTE: Pour les importations de 1976 et 1977, voir la note concernant la position 135.41.

Position 176.47 - Huile de navette: Non rendue impropre à l'alimentation: Non importée pour être utilisée à la fabrication de succédanés du caoutchouc ou d'huile lubrifiante.

Concession devant être retirée: 2,4 cents par livre (consolidation pour le Canada et la Suède). Nouvelle concession proposée: 7,5 pour cent ad valorem.

Importations - Quantité (tonnes métriques)

<u>Fournisseurs</u>	<u>1976</u>	<u>1977</u>	<u>1978</u>
Canada	1 409	1 159	972
Autres	<u>10</u>	<u>1</u>	<u>3</u>
Total	1 419	1 160	975

Importations - Valeur (milliers de dollars)

<u>Fournisseurs</u>	<u>1976</u>	<u>1977</u>	<u>1978</u>
Canada	738	645	646
Autres	<u>6</u>	<u>1</u>	<u>3</u>
Total	744	646	649

Position EX 178.10 - Huiles et graisses hydrogénées ou durcies; succédanés du saindoux, contenant ou non du saindoux: huile de navette hydrogénée.

Concession devant être retirée: 5 cents par livre (consolidation pour le Canada). Nouvelle concession proposée: 9 pour cent ad valorem.

Les importations correspondant à la position 178.10 (huiles et graisses hydrogénées ou durcies, succédanés du saindoux, contenant ou non du saindoux) se sont chiffrées au total à 1 309 tonnes métriques (980 459 dollars) en 1976, à 1 742 tonnes métriques (1 695 692 dollars) en 1977 et à 2 057 tonnes métriques (2 200 889 dollars) en 1978. On ne dispose pas de statistiques distinctes concernant l'huile de navette hydrogénée, mais on

pense que ce produit n'est entré que pour une très faible part dans ces totaux: environ 52 tonnes métriques en 1977 et 27 tonnes métriques en 1978. Le droit ad valorem équivalent pour l'huile de navette hydrogénée est estimé à 12,6 pour cent pour 1977 et à 8,6 pour cent pour 1978. Le Canada passe pour être le seul fournisseur d'une certaine importance.